PAR J. L. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE

A MIDI, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Dossier No 76,598, dans l'affaire intitulée succession de Mme Lélia Bonner Dwyer, ledit ordre daté et signé le 6 mars 1906 et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, et en vertu d'un ordre subséquent de la même cour, daté et signé le 12 mars 1906 j offrirai en vente à l'enchère publique, MARDI, le 17 avril 1906, les propriétés foncières ci après décrites, à savoir—

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues St Charles et Peters, les rues Octavia et St Denis, maintenant S. Rempart et mesurant 186' 8" de face à l'avenue St Charles, 295' 5" de profondeur sur le côté près de l'avenue Peters, 245' 7" 4" de face à la rue Octavia et 180' de largeur dans le fond. Ladite propriété a été divisée par D. M. Brosnan, ingénieur civil et député voyer de ville, d'après le plan daté le 30 janvier 1906 dans le but de la vendre dans cinq lots et sera offerte comme suit:

Le lot No 1 mesurant 45' sur l'avenue St Charles, 195' 5" sur la ligne la plus près de l'avenue Peters, 43' 5" 3" sur la ligne du fond et 183' 5" 3" sur la ligne la plus près de la rue Octavia.

Le lot No 2 mesurant 45' sur l'avenue St Charles, 183' 5" 3" sur la ligne du lot No 1, 43' 5" 3" sur la ligne du fond et 171' 5" 6" sur la ligne du lot No 3.

Le lot No 3 mesurant 48' 4" sur l'avenue St Charles 171' 5" 6" sur la ligne du lot No 2, 46' 6" 5" sur la ligne du fond et 158' 6" 5" sur la ligne du lot No 4.

Le lot No 4, mesurant 48' 4" sur l'avenue St Charles, 158' 6" 5" sur la ligne du lot No 3 46' 6" 5" sur la ligne du fond et 145' 7" 4" sur la rue Octavia.

Le lot No 5 mesurant 100' de face à la rue Octavia par 180' de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le lot 5 portant le numéro municipal 1631 rue Octavia et consistant en une fort jolie résidence substantielle à deux étages, contenant large vestibule, grand salon, salle à manger extra grande, cuisine, sept chambres à coucher et six bonnes chambres dans la mansarde, chambre à bain, lumières électriques, gaz, eau filtrée partout, manteaux de cheminées, etc., etc., vente sujette à bail expirant le 30 septembre 1907.

Les lots ci-dessus seront offerts d'après le plan ci après: Le lot No 1 seul, et alors le lot No 2 seul et alors les lots No 1 et 2 ensemble. Le lot No 3 seul, et alors le lot No 4 seul, et alors les lots Nos 3 et 4 ensemble. L'adjudication devant être faite séparément ou ensemble, d'après que le prix de l'enchère pris séparément ou ensemble sera le plus grand. Le lot No 5 devant être offert comme une portion séparée.

2° Lot No 2, Place Audubon, mesurant 141 pieds 3 pouces de face au parc de la Place Audubon, 209 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur et face à l'avenue St Charles, 206 pieds 1 pouce 6 lignes de profondeur sur la ligne du lot 4, et 114 pieds 7 pouces 2 lignes de largeur au travers du fond.

3° Lot No 18, Place Audubon, mesurant 100 pieds de face au Parc de la Place Audubon 196 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot 16, 195 pieds 4 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne du lot 20 et 100 pieds 0 pouce 1 ligne de largeur au travers du fond.

4° Lot No 28, Place Audubon mesurant 100 pieds 0 pouce de face au Parc de la Place Audubon, 188 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur et façade à la rue Freret, 189 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 26 et 103 pieds 4 pouces 5 lignes de largeur au travers du fond.

5° Lot No 27, Place Audubon mesurant 100 pieds de face à la Place Audubon, 188 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur et façade à la rue Freret, 189 pieds 11 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot 25 et 95 pieds 0 pouce 5 lignes de largeur au travers de la ligne du fond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs et la balance en 1, 2 et 3 ans, représentés par des billets portant 6 pour cent d'intérêt par an, payable annuellement avec hypothèque d'usage, privilèges de vendeur et autres clauses de sécurité. Les actes de ventes devant être passés pardevant Lamar C. Quintero, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devant assumer en plus et au dessus du prix de l'adjudication les taxes de ville et d'Etat pour 1906, les acquéreurs des propriétés de la Place Audubon doivent aussi assumer n'importe lequel ou tous les assessments levés par le Parc contre lesdites propriétés pour l'année 1906. Ceux désirant acheter les propriétés de la Place Audubon devront se référer à l'étude de W. Morgan Gurley, notaire, où renseignements complets peuvent être obtenus concernant les restrictions sous lesquelles ces propriétés sont vendues; un dépôt de dix pour cent doit être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Agent de propriétés foncières et Encanteur
318 rue Baronne.
17 mars—17 18 25—avril 1 8 15 17

CHARTE

DE LA

CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE,
Etat de la Louisiane
Paroisse d'Orléans
Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU que ce jour, le vingtième du mois de novembre, en l'année mil neuf cent cinq, pardevant moi, Alexis Brian, notaire dûment commissionné et qualifié en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, et en la présence des témoins ci après nommés et désignés personnellement sont venus et ont comparu, les diverses personnes dont les noms sont ci-après mentionnés et ici souscrits lesquelles personnes ont déclaré que se prévalant des lois de l'Etat de la Louisiane dans de tels cas, elles ont convenu de faire par ces conventions, et se sont engagées de même que toutes autres personnes qui pourront devenir leurs associées de former une corporation de banque avec les pouvoirs d'une banque d'épargnes et de dépôts sûrs et de confiance sans le pouvoir d'émettre des billets et en vertu des articles et stipulations suivantes à savoir:

ARTICLE I.

Le nom et titre de cette corporation sera la "CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK" et sous ce dit nom d'incorporation, elle aura et jouira du privilège de succession pendant une période de cinquante (50) ans à partir de la date ci-dessus.

ARTICLE II.

Cette Association aura et possèdera tous les pouvoirs accordés aux associations de banques d'épargnes, de dépôts sûrs et de confiance en vertu des dispositions de la loi No 166 approuvée le 15 mars 1855 intitulée: Loi pour Etablir un Système Général de Banque Libre dans l'Etat de la Louisiane, telle qu'elle a été amendée et décrétée à nouveau par divers statuts subséquents de la Louisiane et particulièrement par les dispositions de la loi No 150 des lois de 1888, approuvée le 12 juillet 1888, loi No 95 des lois de 1892 approuvée le 7 juillet 1892 et la loi No 45 des lois de 1902 approuvée le 21 juin 1902.

ARTICLE III.

Les affaires de cette corporation doivent être faites dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane ou son domicile est par ceci établi.

ARTICLE IV.

Toutes citations ou autres procédures légales devront être servies au Président de ladite corporation, ou dans le cas de son absence au Vice-Président, lequel agit comme Président ou en l'absence des deux au Caissier de ladite corporation.

ARTICLE V.

Le fonds capital de cette corporation de banque est par ceci fixé à Un Million de Dollars ($1 000 000) divisé en dix mille (10,000) actions de la valeur au pair de cent dollars ($100) chacune.

Ledit stock sera représenté par des certificats de stock, signés par le Président et le Caissier, et en l'absence du Président par n'importe lequel des Vices Présidents, et seront transférables sur les livres de la Compagnie seulement sur la remise ou la preuve de la perte ou destruction des certificats émis, et aucun actionnaire n'aura le droit de voter sur aucune actions à lui transférées dans les vingt jours précédant aucune élection.

ARTICLE VI.

Tout le fonds capital de l'Association sera payé comptant quand il aura été souscrit, et quand il sera payé, cette corporation commencera ses affaires.

ARTICLE VII.

Les affaires de cette corporation seront conduites par un Conseil de Directeurs de trente-cinq personnes, et les vingt-six (26) personnes suivantes sont par ceci nommées comme le premier Conseil de Directeurs, avec le droit de nommer les autres neuf (9), qui tous resteront en fonctions jusqu'au troisième lundi de janvier 1907, à savoir: Simon Weis, Frank B. Williams, Charles Godchaux, Maurice Stern, George A. Hero, Pearl Wight, Sol Wexler, Joseph Levy, Edwin C. Foster, Otho Elmer, James B. Sinnott, Sigmund Odenheimer, Adam Lorch, Thomas J. Byrnes, John Fitzpatrick, George Q. Whitney, John E. Bouden, Jr., Samuel Blum, Ferdinand Gumbel, Charles DeLerno, Michael A. Sporl, Julian M. Swoop, Lawrence Fabacher, Charles A. Tessier, Patrick J. Maguire et A. Palermo.

Un directeur peut déléguer par écrit à n'importe quel actionnaire qui n'est pas un directeur par élection directe ou par autorité revêtu comme tel sous cette clause, plein pouvoir et autorité d'agir comme tel directeur en son lieu et place, pendant son absence temporaire du domicile de la Compagnie.

ARTICLE VIII.

Les noms, endroits de résidence des actionnaires souscripteurs, et le nombre d'actions tenues par eux respectivement, sont comme suit:

Nom— Résidence.	Actions.
Simon Weis, 1237 avenue Jackson	1,000
Pour le compte des actionnaires de la Central Investment and Mortgage Company, 117 Camp	5,500
Frank B. Williams, Patterson, Lne	100
Charles Godchaux, avenue St Charles, coin Arabella	100
Maurice Stern, 5115 Ave St Charles	100
Geo. A. Hero, 713 Ave Esplanade	25
Pearl Wight, 2504 rue Prytanée	100
Harry O. Penick, 7004 Ave St Charles	50
Sol Wexler, 1737 Ave Napoléon	100
Joseph Levy, 1504 rue Carondelet	25
Edwin C. Foster, 1401 ave Napoléon	20
Otho Elmer 1454 ave Louisiane	50
James B. Sinnott, 1137 rue Sixième	50
Sigmund Odenheimer, 1957 rue Valmont	50
Adam Lorch, 333 ave Henry Clay	20
Thomas J. Byrnes, 2001 rue Annonciation	20
John Fitzpatrick, 2024 rue Canal	50
George Q. Whitney, 2233 ave St-Charles	100
John E. Bouden, Jr., 1334 rue State	100
Charles De Lerno, 1122 rue Troisième	25
Michael A. Sporl, 720 Clouet	15
Charles A. Tessier, 1546 ave Peters	25
Patrick J. Maguire, 1617 rue Quatrième	25
Jonas H. Levy, 1847 rue Carondelet	25
Charles Godchaux et Sol Wexler, administrateurs, Nile Orléans	2,325

ARTICLE IX.

Le Conseil de Directeurs sera élu annuellement le troisième lundi de chaque année, excepté le premier Conseil de Direction nommé par cette charte. Toutes les élections se feront par vote au scrutin, au bureau de l'Association, sous la surveillance de trois commissaires, devant être nommés par le Conseil de Directeurs, avis de telles élections sera donné par publication, pas plus de quatorze ni moins de dix jours avant l'élection, dans un ou plusieurs journaux publiés dans la ville de la Nouvelle Orléans. Chaque actionnaire aura droit à un vote par action du stock inscrit en son nom sur les livres de l'Association depuis vingt jours au moins avant l'élection, devant être déposé en personne ou par procuration écrite; et l'élection sera décidée par une majorité des votes.

Toute vacance parmi les Directeurs causée par décès, démission ou autre chose sera remplie par élection pour la balance du terme du Conseil par le reste des Directeurs. La corporation ne sera pas dissoute par défaut d'élection des Directeurs à la date spécifiée, mais les Directeurs alors en fonctions resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et qu'ils aient qualité, et ils feront tenir une nouvelle élection le plus tôt possible après qu'un avis à cet égard aura été publié comme il est vu préci-dessus.

Sept Directeurs constitueront un quorum pour la transaction de n'importe quelle affaire. Le Conseil des Directeurs, à l'exception du premier Conseil nommé par cette charte, élira à la première réunion suivant son élection, de son propre nombre, par vote au scrutin, un président et au moins trois vice-présidents. Jusqu'au troisième lundi de janvier 1907, les messieurs dont les noms suivent seront les officiers de la corporation: Simon Weis, Président, et Pearl Wight, Charles Godchaux et Frank B. Williams, Vice-Présidents. Ledit Conseil de Directeurs peut nommer de temps à autre tels comités, officiers, caissiers, commis, agents et autres employés qu'il désire nécessaires pour les intérêts et affaires

CHARTE.

de ladite corporation, et qui resteront en fonctions au gré du Conseil. Ledit conseil peut faire et établir aussi bien que changer et amender n'importe laquelle et toutes les lois particulières, règles et règlements nécessaires et propres à la direction et à l'administration des intérêts et affaires de ladite corporation. Tous les pouvoirs incorporés de ladite corporation, sont par ceci investis audit Conseil de Directeurs pour être exercés par ledit Conseil ou par tels comités ou officiers qu'il pourrait nommer, excepté les pouvoirs spécialement réservés aux actionnaires par la loi et par cette charte. Le Caissier devant être nommé par le Conseil sera le gardien du sceau de la corporation, sous telles restrictions que pourra déterminer le Conseil, le sceau représentant une couronne de tiges de cannes à sucre entourant une balle de coton et les mots, "Central Trust & Savings Bank of New Orleans, La."

ARTICLE X.

Dans quelque temps que cette corporation pourra être dissoute soit par limitation ou pour quelque autre raison, ses affaires seront liquidées par trois actionnaires devant être désignés à une réunion générale qui sera convoquée par publication pendant trente jours dans un journal publié dans la ville de la Nouvelle Orléans et l'élection sera déterminée par une majorité du stock votant. Lesdits commissaires resteront en fonctions jusqu'à ce que les affaires de ladite corporation aient été complètement liquidées. En cas de mort de un ou plus desdits commissaires la vacance sera remplie par les commissaires qu'il y aura parmi les actionnaires.

ARTICLE XI.

Cette charte peut être modifiée, altérée ou changée, et ladite corporation peut être dissoute avec l'assentiment des deux tiers du montant du fonds capital, à une réunion générale des actionnaires convoquée à cet effet après qu'avis en aura été donné dans un ou plusieurs journaux publiés dans la ville de la Nouvelle Orléans pendant trente jours avant ladite réunion et par avis écrit à chaque actionnaire et à lui expédié par la poste à sa dernière adresse postale connue.

Le fonds capital ou les actions de cette corporation peuvent être augmentés ou réduits conformément avec les lois de l'Etat de la Louisiane au sujet de l'augmentation, la réduction, la modification, les changements ou l'addition au fonds capital ou l'augmentation des actions de semblables corporations.

Ceci fait et passé en mon bureau dans la ville de la Nouvelle Orléans, au jour et à la date ci dessus indiqués, en présence de MM. Wm Rednour et Hugh Tracey témoins compétents, qui ont à ceci apposé leurs signatures avec lesdites personnes présentes et moi, notaire, après lecture du tout.

(Signatures originales).
SIMON WEIS.
Pour les actionnaires de la Central Investment and Mtge Co., Maurice Stern, Prest.
F. B. WILLIAMS.
CHARLES GODCHAUX.
MAURICE STERN.
GEO A. HERO.
PEARL WIGHT.
H. O. PENICK.
SOL WEXLER.
JOS. LEVY.
E. C. FOSTER.
OTHO ELMER.
J. B. SINNOTT.
S. ODENHEIMER.
ADAM LORCH.
T. J. BYRNES.
JOHN FITZPATRICK.
GEORGE Q. WHITNEY.
J. E. BOUDEN, Jr.
SAM BLUM.
FERDINAND GUMBEL.
JULIAN M. SWOOP.
MICHAEL A. SPORL.
C. A. TESSIER.
CHAS DE LERNO.
LAWRENCE FABACHER.
Par Gus Oertling;
GUS OERTLING.
JONAS H. LEVY.
CHAS GODCHAUX, SOL WEXLER, } Administrateurs.
Témoins:
WM REDNOUR.
H. TLACEY.
ALEXIS BRIAN, Notaire.

Je, le soussigné Député Enregistreur des Hypothèques certifie par ceci que l'acte précité d'incorporation de la "Central Trust and Savings Bank" a été ce jour dûment enregistré au Bureau des Hypothèques de la Paroisse d'Orléans dans le livre No 842, à la page —.
Nouvelle-Orléans, 20 novembre 1905.
(Signé) EMILE LEONARD.
(Sceau) Député Enregistreur.

Je certifie par ceci, l'acte ci-dessus une copie fidèle et correcte de l'acte original d'incorporation de la "Centr l Trust and Savings Bank," et du certificat du député enregistreur qui y est attaché, le tout étant enregistré dans mon bureau.
ALEXIS BRIAN, Notaire.
Nouvelle-Orléans, 20 novembre 1905.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

—:0:—

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Mme Victorine Montreiean, Vve Pierre Duplain, vs J. C. Giddens.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans -No 23,943—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 18me jour d'avril 1906, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir: Un piano et tabouret, un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau — Conditions — Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—Alcée J. Villeré, avocat pour la demanderesse.
7 avril—7 8 18

Mme Bridget McNamra vs Mme Henrietta Jackson.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans —No 24,884. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le deuxième district de cette ville, MARDI, le 17me jour d'avril 1906, à 11 heures a. m. la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions— Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
E. A. O'Sullivan, avocat pour la demanderesse. 6 av—6 8 17

Joseph Justi vs Jacob Dotter aussi connu comme Jacob Rice

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 25,100—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en face de mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 14me jour d'avril 1906, à 11 heures a.m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un cheval de course nommé Jucora. Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions: Comptant.—WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—J. S. Habans, avocat pour le demandeur. 3 avril—3 8 12 14

Geo. St. Paul.

—:O:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pharmaciens, Attention!

VENTE EN BLOC

Des Meilleurs Médicaments et Objets de Fantaisie de Commerce dans le District.

La "Primrose Drug Store", coin des rues Iberville et Marais.

Stock complet de Médicaments, Objets pour Toilette, Parfumeries, Objets de fantaisie, Candies, Articles divers de pharmacien, Etc. Installations élégantes, Comptoir pour prescription, "Silent Salesmen", Comptoirs, Etagères, Etc.

Ensemble avec le droit d'occupation sous bail terminant le 30 juin 1915

Sur les lieux Nos 1431-1433 rue Iberville, SAMEDI, le 28 Avril 1906, à 11 heures A. M.,

EN VERTU d'un ordre à moi adressé par l'Honorable, le juge de la Division C de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans lequel dit ordre est daté et signé le 12 mars 1906 et amendé le 28 mars 1906, dans l'affaire de la succession de Elsworth Robins De Bow No 78,575 du dossier de ladite Cour, je vendrai à l'enchère publique, sur les lieux SAMEDI le 28 avril, à 11 heures a. m., le contenu entier de l'endroit ci-dessus décrit, ensemble avec le droit d'occupation sous le bail terminant le 30 juin 1915.

Conditions—Comptant. L'acquéreur en plus du montant de son adjudication doit assumer le paiement de tout loyer dû et qui doit devenir dû sur ledit bail, faire 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication particulièrement avec l'encanteur.
GEO. ST-PAUL, Encanteur,
137 rue Carondelet. Phone Main 2967 R
27 mars—27—avril 1 8 15 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEMEURE ELEGANTE

Rue Broadway, No 382 entre les rues Pine et Esther,

LE LOT 45x120.

MERCREDI, le 18 avril 1906, à midi, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières Nos 225 229 rue Baronne, en vertu d'un ordre à moi adressé par l'Honorable le juge de la Division C de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Elsworth Robins De Bow No 78,575 du Dossier de ladite Cour, lequel dit ordre est daté et signé le 12 mars 1906, je vendrai MERCREDI, le 18 avril, à midi, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, Nos 225 229 rue Baronne, la propriété ci après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 46 Greenville, borné par les rues Ann, Esther, Pine et Broadway, laquelle dite portion de terre est composée de tout du lot No 1 et quinze (15) pieds du lot No 20 contigu dans ledit ilet et mesurant ensemble quarante cinq (45) pieds de face à la rue Broadway sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt (120) pieds commençant à cent vingt (120) pieds de l'encoignure de la rue Esther et cent trente cinq (135) pieds de l'encoignure de la rue Ann, le tout d'après un plan fait par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, daté le 26 mai 1905 enregistré en l'étude de Edw. Rightor, notaire. Etant la même propriété acquise par Elsworth R. De Bow de Mme Lulu A. McNeil par un achat par un acte passé pardevant W. Morgan Gurley, notaire en cette ville, le 13 juin 1905 et enregistré dans le bureau des transferts dans cette paroisse dans le livre 199, folio 617.

Conditions—Comptant. L'acquéreur, en plus du prix de l'adjudication, devant assumer toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1906 et déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication, payer pour l'acte de vente pardevant Edw. Rightor, notaire.
GEO. ST PAUL, Encanteur, 137 rue Carondelet.
Phone Main 2967—R 18 mars—18 25—avril 1 8 15 18

Oliver Springs,

"Le plus recherché des Points dans les Montagnes Cumberland

De tout l'Etat, l'hôtel le mieux organisé pour y passer l'été. Situé à une très grande élévation: les soirées y sont fraîches: il n'y a pas de moustiques, pas de malaria. Neuf sources d'eaux minérales. Bâtisse neuve; éclairage électrique. Tous les agréments, tout le confort désirables. Orchestre splendide.

N. F. POWELL, Propriétaire. Oliver Springs, Anderson Co., Tenn

Prenez des Bains d'Eau Salée

D'un Accès Facile de New York

LONG ISLAND

L'Endroit le Plus Frais sur la Côte de l'Atlantique.

RECREATION LE JOUR. REPOS LA NUIT.

Attraits naturels sans pareils. Splendide service de chemin de fer.

Livrets envoyés sur demande gratuitement. | Long Island Illustré. Unique Long Island. Demeures d'Eté.

HOWARD M. SMITH, 263 Fifth Avenue, New York City.

LE LIEU DE PLAISANCE LE PLUS POPULAIRE ET LE MIEUX FREQUENTE.

"LE BEAU PAYS SAPPHIRE,"

SAPPHIRE, CAROLINE DU NORD.

5 Hôtels de Premier Ordre; 3 Beaux Lacs; Altitud de 3,000 à 5,000 pieds pas de Moustiques, pas de Malaria. Les Tuberculeux ne sont pas reçus à l'Hôtel.
Ecrire pour plus amples renseignements à

THE TOX AWAY CO. HOTELS, BREVARD

BATTERY PARK HOTEL

ASHEVILLE, Caroline du Nord.

Un des lieux les plus salubres et les plus pittoresques du monde. Situé au milieu des montagnes. L'eau qu'on y boit vient de la source Mt. Mitchell, à 20 milles de là. Les poitrinaires n'y sont pas reçus.

Ecrire à D. C. WADDELL, Jr., Prop.
F. R. DARBY, Gérant.

Jas A. Brennan.

—:O:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE JOLI COTTAGE SIMPLE DEMEURE

No 2819 rue Banks, entre White et Dupré.

Contenant 4 chambres, avec 2 chambres dans la bâtisse contigue, galerie sur la façade, passage pour voiture et pelouse sur le côté. Jolies résidences aux alentours et à proximité des chars de ceinture Tulane et Canal, Eglises, Ecoles et Marchés.

Succession de John Hopper et femme.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division D — No 78,762.

MARDI, le 8 mai 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 4 avril 1906, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot ou portion de terre, avec les bâtisses, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Banks, White, Dupré et Palmyre, mesurant vingt quatre (24') pieds de face à la rue Banks sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent (100') pieds et est pris du côté le plus près de la rue Dupré du lot désigné par le numéro cinq sur un devis annexé à un acte de vente par J. A. Renach et als à Mme S. F. Leroy, passé pardevant J. D. Taylor, notaire, le 4 avril 1905.

Les améliorations comprennent le cottage 2819 rue Banks, contenant 4 chambres et citerne, hangar, et deux chambres dans la bâtisse contiguë au hangar.

Conditions—Comptant, un dépôt de dix pour cent au moment de la vente, l'acte de vente et les taxes aux frais de l'acquéreur pardevant H. L. Loomis, Jr., notaire.
6 avril—6 8 15 22 29—mai 6 8

Albert Paul.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, Attrayant et de Choix,

3055-57 rue Royale, entre les rues Clouet et Montégut.

Succession de Alice M. Météyé, femme de Numa J. Aubry.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 336 rue Carondelet—JEUDI, le 19 avril 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 9 février 1906, et signé le 15 février 1906, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, in re, succession de Alice M. Météyé, femme de Numa J. Aubry (dossier No 70,289), il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre, situé dans le troisième district de cette ville ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues Royale, Montégut, Clouet et Grandshommes ou Dauphine, mesurant 35 pieds de face à la rue Royale par 73 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un cottage double de choix et commode, désigné par les numéros municipaux 3055-57 rue Royale, et contenant 5 chambres etc., de chaque côté.

Conditions—Comptant. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Mercer Williams Patton, notaire. Un dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication.
Albert Voorhies, avocat pour le demandeur.
Emile Pomes, avocat pour les défendeurs.
18 mars—18 25—avril 1 8 15 19

E. Randolph Gurley.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPECULATEURS!!

Une grande chance pour acquérir un Cottage,

No 1523 avenue Cleveland,

Dans cet Ilet désirable,

Rues Canal, Sud Villeré et Howard.

Succession de Rosie ou Rosa Steinlauf

No 78,240—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR E. RANDOLPH GURLEY—Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—JEUDI, le 26 avril 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Cleveland (autrefois rue Gasquet), les rues Sud Villeré, Canal et Howard, désigné comme lot No 12 sur un plan par Castaing & Celles, daté le 10 avril 1868, et mesurant vingt cinq (25) pieds de face à l'avenue Cleveland, (autrefois rue Gasquet) par quatre vingt seize pieds un pouce et quatre lignes [96' 1" 4"'] de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le joli cottage simple, confortablement distribué, avec une allée sur le côté.

Conditions—Comptant, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Frank Soulé, notaire, les taxes de 1906 devant être assumées par l'acquéreur, qui devra déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.
Richardson & Soulé, avocats.
25 mars 25—av 1 8 15 22 26

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT—DIVISION A—No 78,002 — Interdiction de Auguste Keller.

Cette affaire est venue pour être entendue ce jour. Présents: Clegg & Quintero, avocats du plaignant, et P. A. Simmons, avocat nommé pour représenter le défendeur, quand après avoir entendu les plaidoiries, l'évidence et l'avocat, la cour étant de l'opinion, pour les raisons oralement assignées ce jour, que le défendeur Auguste Keller est fou et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement décrétant que le défendeur, Auguste Keller est dément et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires, et prononçant son interdiction; les frais de cette procédure devant être payés de la propriété dudit défendeur.

Jugement rendu et lu en cour ouverte, le 16 février 1906.

Jugement signé en cour ouverte, 6 mars 1906.
(Signé) T. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
P. A. DUCOING, Député Greffier.
13 mars—13 27—av 11

Jas. A. Brennan

—:O:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriétés désirables du Premier District.

Résidence simple à deux étages. 619 rue Race, retirée de la banquette, chemin pour voitures, pavage en briques sur le devant, grande cour, huit belles chambres, hangars et citernes.

Résidence simple à deux étages, bien construite, 725 rue Race, presque vis-à-vis du Parc Annonciation, retirée de la banquette, six chambres ou plus, grande pelouse sur le devant.

Résidence simple à deux étages extra grande, 717 rue Race, près du Parc Annonciation, contenant vingt chambres ou plus, vestibule dans le centre, retirée de la banquette, joli grillage en fer, cour pavée en briques, pelouse extra grande sur le côté.

Des lignes de cars presque vis-à-vis de ces propriétés; près de là se trouvent églises, écoles et marchés.

MARDI, le 1er mai 1906, il sera vendu à l'enchère publique, par Jas A. Brennan, encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement lu, rendu et signé en Cour ouverte le 29 mars 1906, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire des successions de William et Sarah Barnes, No 76,662, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Race, St Jean Baptiste, Fulton, Religieuse et Robert, étant la moitié Est du lot original No 11 de l'ilet No 21 du plan original du Faubourg Lacourse et mesurant trente et un pieds (31'), onze pouces (11") pouces et six lignes et demie [6 1/2"'] de face à la rue Race par une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt sept pieds (127') dix pouces (10") et cinq lignes [5"']. Ladite mesure étant toute plus ou moins.

Ladite propriété est désignée par le numéro municipal 619 rue Race, en cette ville. Etant la même propriété acquise par Mme Sarah Barnes par achat de la succession de M. Martin et als, d'après un acte pardevant J. Bendernagel, notaire de cette ville, le 30 juin 1887 et enregistré dans le bureau de transferts de cette paroisse dans le livre 126, folio 766.

2° Une certaine portion ou lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Robin, Race, Chippewa et St Thomas, mesurant vingt neuf (29') pieds six (6") pouces de face à la rue Race sur cent quinze (115') pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ladite portion de terre est une partie du lot original de terre désigné par le No 7 sur un plan dressé par C. F. Zimple, le 25 février 1835 et fait partie de certaine propriété que Edward A. Bryant a acquis de Mme Sarah Barnes, veuve de feu George G. Kirk, par acte passé pardevant William J. Castell, un notaire en cette ville, le 20me jour de juin 1871, enregistré dans le Bureau des Transferts de cette ville dans le livre 199, folio 644.

Etant la même propriété acquise par William Barnes par achat de Edward K. Bryant, d'après un acte pardevant P. C. Cuvellier, ancien notaire en cette ville, le 23 octobre 1871 et enregistré dans le Bureau des Transferts de cette paroisse dans le livre 100, folio 319.

Ladite propriété est désigné par le numéro municipal 725 rue Race

3° Un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Lacourse, dans l'ilet No 25, borné par les rues Race, Robin, Chippewa et St Thomas, ayant soixante dix neuf (79') pieds, trois (3") pouces, quatre (4"') lignes de face à la rue Race sur une profondeur perpendiculaire de cent quinze (115') pieds, entre lignes parallèles, commençant à une ligne parallèle avec une façade de quatre vingt huit (88') pieds, six (6") pouces à la rue St Thomas, et s'étendant de ladite ligne vers la rue Chippewa, lequel morceau de terre est composé des parties ou portions des lots dans ledit ilet, Nos 4, 5, 6, et 32, agréable à un plan de C. F. Zimple daté le 25 janvier 1833 déposé en l'étude de S. T. Caire, notaire, et lesquelles lots Nos 4, 5 et 6 d'une plus grande étendue que la portion saisie le 31 mars 1904.

Etant la même propriété acquise par William Barnes par acte pardevant D. R. Richard, notaire, le 13 octobre 1856, laquelle dite propriété est désignée par le No municipal 717 rue Race.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux et trois ans, représentée par des billets à recevoir des acquéreurs, garantis par hypothèque et lien de vendeur, et portant intérêt au taux de six pour cent par an de la date de la vente. Les taxes de 1906 devant être payées par les acquéreurs. 10 0/0 de dépôt au moment de la vente. Les actes de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais des acquéreurs.
31 mars—31—avril 1 8 15 22 29—mai 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE COTTAGE SIMPLE BIEN CONSTRUIT,

1541 Avenue St-Roch, près du Marché, Ecoles et Lignes de Chars.

Succession de Edward Schneider—Cour Civile pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 78,548.

IL sera vendu à l'enchère publique MARDI, le 1er mai 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Jas. A. Brennan, encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 26 mars 1906 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Musique, Robertson et l'avenue St Roch, désigné par la lettre B, ilet 644, sur un devis d'arpentage fait par D. E. Seghers le 2 décembre 1903, annexé à un acte pardevant H. L. Loomis jne, notaire, daté le 8 juillet 1905, et d'après lequel ledit lot formant l'encoignure de l'avenue St Roch et la rue Claiborne, et mesurant vingt trois pieds trois pouces et une ligne (23' 3" 1"') de face à l'avenue St Roch sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes (127' 10" 5"') entre lignes parallèles et est composé d'une partie du lot original 26, lequel fait face à l'avenue St Roch et partie du lot original 27 dans le fond, lequel fait face à la rue Claiborne.

Conditions—Une moitié ou plus ou tout comptant, et la balance, s'il y en a, payable en un an portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, les taxes de 1906 devant être payées par l'acquéreur. Les actes de vente pardevant Fred Zengel notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
29 mars—29—avril 1 8 15 22 29—mai 1

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Charles Meyers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 76,372 — Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Dugué administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour—THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat. 6avril—6 10 15

Jas. A. Brennan.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur avec petite amélioration du Troisième District,

Coin Royale et Reynes, l'ilet Chartres et Forstall

Voisinage qui s'améliore rapidement.

MARDI, le 1er mai 1906, il sera vendu à l'enchère publique, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, daté et signé le 29 mars 1906, dans l'affaire de la succession de Jean Fontan, No 77,385, de ladite Cour, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Six lots de terre dans le troisième district de cette ville, l'ilet un maintenant 119, borné par les rues Moreau, maintenant Chartres, Reynes, Casacalvo maintenant Royale, et la ligne de division de la propriété appartenant à Don Miguel Genaro De Lizardi maintenant Forstall, lesquels lots sont désignés par les Nos 10, 11, 12, 13, 14 et 15. Les lots 11, 12, 13, 14, 15 mesurant chacun vingt huit (28') pieds un (1") pouce de face à la rue Royale sur une profondeur chacun de cent vingt huit (128') pieds huit (8") pouces et une (1"') ligne entre lignes parallèles. Le lot 15 formant l'encoignure des rues Reynes et Royale. Le lot No 10 mesurant vingt huit (28') pieds cinq (5") pouces de face à la rue Royale sur cent cinquante huit (158') pieds deux (2") pouces et une (1"') ligne de profondeur entre lignes parallèles. Acquis par le défunt Jean Fontan de Honoré Moreau par acte pardevant G. Legardeur, notaire.

Conditions—Comptant. 10 pour cent de dépôt au moment de la vente. L'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire. Les taxes de 1906 devant être payées par l'acquéreur.
31mars—31—avril 1 8 15 22 29—mai 1

Walter H. Cook.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Ilets de Terre de Valeur,

Dans le Troisième District,

No 61,917, Division C, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR WALTER H. COOK, encanteur—Bureau, 325 rue Baronne, MERCREDI, le 2 mai 1906, à midi, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, Nos 225-9 rue Baronne.

En vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en cour ouverte, le 15 mars 1906, et signé en cour ouverte, le 21 mars 1906, par l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, dans l'affaire de la veuve Rosamond Champagne vs les mineurs La Fitte, il sera vendu à l'enchère publique, pour effectuer un partage, les propriétés suivantes à savoir:

Deux certains ilets de terre situés dans le faubourg Washington, dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, désignés par les Nos 15 et 17 d'après un certain plan de N. Rillieux et Cie, ingénieur civil de la date du 8 novembre 1836, déposé dans les archives de Jules Mossy, notaire. Ledit ilet No 15 étant borné par les rues St Avid, maintenant Claiborne, St John, maintenant Robertson, Emilie, maintenant Manuel et la propriété appartenant au couvent des Ursulines et consistant de onze lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10; mesurant trente et un pieds de face à la rue Emilie par cent vingt pieds de profondeur et le lot No 1, lequel formant l'encoignure des rues Emilie, maintenant rues Manuel et St John, maintenant rue Robertson, mesurant trente et un pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Emilie, maintenant rue Manuel par cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue St John, maintenant rue Robertson, aussi le lot No 11 lequel formant l'encoignure des rues Emilie, maintenant Manuel, et la rue St Avid, maintenant rue Claiborne mesurant trente et un pieds un pouce et une ligne de face à la rue Emilie maintenant rue Manuel, par cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue St Avid, maintenant rue Claiborne.

L'ilet No 17 est borné par les rues Prosper, St Avid, maintenant Claiborne, Emilie, maintenant Manuel, et Mathilda, maintenant Joséphine, et consistant de vingt deux lots de terre, Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Mathilda, maintenant Joséphine, sur cent dix huit pieds de profondeur.

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Mathilda, maintenant Joséphine, et St Avid maintenant Claiborne mesurant trente et un pieds un pouce deux lignes de face à la rue Mathilda, maintenant Joséphine, sur cent dix huit pieds de profondeur et façade à la rue St St Avid, maintenant Claiborne; et le lot No 11 lequel formant l'encoignure des rues Mathilda, maintenant Joséphine, et la rue Prosper, mesurant trente et un pieds un pouce une ligne de face à la rue Mathilda, maintenant Joséphine, sur cent dix huit pieds de profondeur et façade à la rue Prosper, et les lots 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Emilie, maintenant Manuel sur cent vingt pieds de profondeur, et le lot No 12 formant l'encoignure des rues Emilie, maintenant Manuel, et Prosper, et mesurant trente et un pieds un pouce et une ligne de face à la rue Emilie, maintenant Manuel, sur cent dix huit pieds de profondeur et façade à la rue Prosper, et finalement le lot No 22 formant l'encoignure des rues Emilie, maintenant Manuel, et St Avid, maintenant rue Claiborne et mesurant trente et un pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Emilie, maintenant rue Manuel, par cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue St Avid, maintenant rue Claiborne.

Etant la même propriété acquise par Pierre Arambide de Joseph Barthet, par acte pardevant Jules Mosey, notaire, le 23 février 1837, enregistré dans le Bureau des Transferts 21, folio 438.

Conditions de la vente—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année de 1906. Les actes de vente devant être passés pardevant Gabriel Fernandez, Jr. notaire, aux frais des acquéreurs; un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
WALTER H. COOK
Agent de Propriétés Foncières,
325 rue Baronne.
25 mars—25—av 1 8 15 22 29—mai 2

Charbon — Charbon Pittsburg, Charbon Alabama, Charbon Anthracite, Coke de Gaz et de Fonderie

W. G. COYLE & CO.,

323 rue Carondelet, coin Union

PHONES 311 [illegible] 16.

Cour Succursale—coin des rues Chartres et Désiré

15 oct—